

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de  
Conseillers élus :  
15

Séance du 25 Juillet 2024

Sous la présidence de M. **TROESTLER** Mario, Maire

Conseillers en  
fonction  
15

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes, **SIGRIST** Lien, **PASCHETTO** Tania, **HIMBER** Muriel, Mrs **DE RAMMELAERE** Rik, **SCHLEISS** Hervé, **SCHOOR** Arthur, **GISSELBRECHT** Claude, **FRITZ** Damien, **SOERENSEN** Alain

Conseillers  
présents  
10

**ABSENTS EXCUSES** : **BASTIAN** Marc proc **SCHLEISS** Hervé, **SCHWARTZ** Stéphanie proc **TROESTLER** Mario, **BERBACH** Christine proc **HIMBER** Muriel, **PALMA** Anne-Hélène proc. **SCHOOR** Arthur, **SPEISSER** Audrey proc **PASCHETTO** Tania

Secrétaire de séance : **FRITZ** Damien

Ordre du jour :

- 21/24 Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 Juin 2024
- 22/24 Déclaration d'intérêt d'un terrain

Début de séance 20h17

**N°21/24** : Approbation du PV du Conseil du 13 Juin 2024

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 Juin 2024

**N°22/24** : Déclaration d'intérêt d'un terrain

VU l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Considérant que le bien sis 5 route du Guirbaden 67190 Mollkirch (terrain à l'arrière du bâtiment) est proposé à la vente, pour une contenance approximative de 6.3 ares

Considérant l'intérêt de la commune d'acquérir le terrain section 4 parcelle 98 au 5 route du Guirbaden 67190 Mollkirch ;

Considérant l'intérêt de la commune pour cette parcelle pour usage communal (parking, autre ...)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'acquisition du terrain à l'arrière du bâtiment section 4 parcelle 98 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

#### **Divers :**

- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les travaux de rénovation de l'église sont terminés, que la prochaine étape est l'installation des nouvelles gouttières.  
Les aiguilles de l'horloge ont été rénovées par Monsieur Arthur Schoor, Conseiller Communal. Monsieur le Maire indique que le sablage des pierres interviendra courant de l'automne 2024. Le coût de la rénovation de l'église s'élève à 110 000 €.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les travaux de réfection de voiries auront lieu courant du mois d'août.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une subvention supplémentaire de l'état à hauteur de 366 000 € concernant le Projet de l'Ecole a été allouée.
- Monsieur le Maire indique que les lots 7 Menuiserie extérieures et 15 Electricités feront l'objet d'une nouvelle consultation car ces derniers étaient infructueux lors du dernier appel du Marché Public du Projet Ecole.
- Monsieur Hervé Schleiss, adjoint au Maire, intervient pour signaler le mécontentement de certains habitants de Grendelbruch vis-à-vis de la limitation de vitesse à la Fischhutte. Le Maire répond qu'il est difficile de la relever, la vitesse n'étant pas déjà à ce jour respectée. Il est envisagé d'installer un radar pédagogique.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil des problèmes de voisinage au Kohlplatz liés à des nuisances sonores relatives au façonnage de bois en contrebas. Il est envisagé de faire une réunion entre les différentes parties.

**FIN 21h14**

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
Mollkirch, le 29 juillet 2024

Le Maire,  
Mario TROESTLER

Le Secrétaire de Séance :